

ARVIGE

Association régie par les lois du 1^{er} juillet 1901 et du 21 août 2003

Siège social : 50-56 rue de la Procession - 75015 PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2009

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre juin à dix-huit heures, les membres de l'association ARVIGE se sont réunis en Assemblée générale ordinaire à Nantes - Hôtel Westotel 34, rue de la Vrière Nantes Atlantique 44242 La Chapelle sur Erdre, sur convocation qui leur avait été faite conformément aux statuts de l'association.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Yves CHEVILLOTTE, Président du Conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance. La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le Président.

Parmi ces membres sont notamment présents, outre Monsieur Yves CHEVILLOTTE, cinq membres du Conseil d'administration d'ARVIGE à savoir :

Monsieur Michel CRESP,
Monsieur Daniel GONZALEZ,
Monsieur Bernard NORMAND,
Monsieur Jean-Claude PICHON,
Monsieur Jean VECCHIERINI de MATRA,

Conformément aux statuts, l'Assemblée générale ordinaire d'Arvige ne peut valablement délibérer sur première convocation que si mille adhérents sont présents.

Conformément au texte de la convocation, l'Assemblée n'ayant pas réuni ce quorum à 18 heures, une nouvelle Assemblée s'est réunie à 18 h 30 pour délibérer valablement au même lieu et sur le même ordre du jour, quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Les convocations à la présente Assemblée ont été adressées individuellement dans les relevés de situation de fin d'année des contrats. L'association ARVIGE a en effet négocié avec l'Assureur PREDICA ce mode d'envoi afin d'en limiter les frais.

En raison du contexte économique de ces derniers mois, le conseil d'administration a souhaité que cette assemblée générale soit précédée d'un exposé de Jean-Paul BETBEZE sur les conséquences de la crise et ses répercussions sur les retraites. Jean-Paul BETBEZE est Chef économiste du groupe Crédit Agricole S.A., Directeur des études économiques ainsi que membre du Conseil d'analyses économiques auprès du Premier ministre.

Le Président ouvre ensuite la séance et désigne Madame Sabine de MONTRAVEL en qualité de secrétaire de l'Assemblée.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour de la présente Assemblée :

A titre ordinaire

- Approbation du rapport du conseil pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 :
 - . comptes 2008 de l'association,
 - . indemnités versées aux administrateurs et membres des comités de surveillance,
 - . informations sur les opérations effectuées en 2008 sur les PERP.
- Délégation au conseil pour la signature d'avenants aux contrats groupe,
- Approbation du budget de l'association et des plans,
- Election de nouveaux membres (conseil / comités de surveillance),
- Questions diverses,
- Pouvoirs.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les statuts de l'association en sa nouvelle rédaction
- le rapport annuel du Conseil d'administration et des Comités de surveillance
- le rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
- le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
- le projet des résolutions soumises à l'Assemblée

Est rappelé à L'Assemblée qu'une partie de ces documents est disponible sur le site de l'association (www.arvige.asso.fr).

Après avoir rappelé les missions incombant respectivement au Conseil d'administration et Comités de surveillance, le Président présente à l'Assemblée l'ensemble des membres ainsi que les candidats aux postes de membres du Conseil et des deux comités Plan Vert Avenir et Plan Vert Vitalité.

Philippe HOUDEVILLE membre actuel du Comité de surveillance Plan Velours se porte candidat au poste d'administrateur du conseil d'administration. Etienne LESAUVAGE a posé sa candidature en tant que membre crédentier au sein du Comité de surveillance de Plan Vert Avenir. Georges REVOLIER, titulaire d'un Plan en cours de constitution a proposé intégrer également le Comité Plan Vert Avenir. Enfin, Charles de MARIN, s'est présenté à l'Assemblée comme candidat au poste de membre du Comité de surveillance Plan Vert Vitalité.

Dans le cadre du rapport annuel 2008, et sur invitation du Président, Michel GAHINET, Directeur commercial de PREDICA, présente « les PERP : activité et perspectives ». A chaque réunion, les membres de chaque Comité sont informés par l'Assureur sur l'activité trimestrielle. En 2008, Les parts de marché de PREDICA, tant au niveau de la collecte que de l'encours, se maintiennent.

Le Président passe ensuite la parole à Françoise DEBRUS, Directeur des investissements de PREDICA qui expose la politique et la gestion financière menées par PREDICA sur les trois cantons PERP et notamment les positions prises au cours du dernier trimestre, en début de crise. Un représentant de la Direction des investissements de PREDICA est régulièrement convié au cours de l'année à exposer aux membres des Comités la gestion financière menée par l'assureur afin de débattre sur les investissements, la constitution de réserve et de provisions et l'attribution des taux de rémunération.

Après avoir remercié les deux intervenants, le Président présente les travaux du Conseil et des Comités. Le Conseil poursuit ses efforts en vue d'obtenir une meilleure information et participation aux assemblées des adhérents (investissement et vigilance accrus dans l'envoi des convocations individuelles et l'organisation des Assemblées, enrichissement du site). Les Comités ont concentré leur examen sur la politique et gestion financière menées par l'assureur. Des audits actuariels ont été commandités. Les comptes ont été examinés.

Le Président passe la parole à Michel CRESP, Président des deux comités pour lire les avis rendus par les trois comités de surveillance Plan Vert Avenir, Plan Vert Vitalité et Velours. Ces avis portent sur les comptes annuels du plan, l'équilibre actuariel du plan, l'administration et l'orientation de gestion de l'Assureur, la rémunération des plans proposée par l'Assureur.

Le Président informe l'Assemblée des indemnités de présence versées en 2008 aux administrateurs (2.813 euros en 2008) et membres des Comités de surveillance (Plan Vert Avenir 1.213 euros, Plan Vert Vitalité 1.213 euros, Velours 2.863 euros). Ces indemnités ont été versées conformément aux limites fixées par la précédente Assemblée.

La synthèse du rapport annuel s'achève par la présentation des comptes annuels de l'association. Les dépenses sont sensiblement les mêmes que celles engagées en 2007. (Secrétariat juridique et tenue des comptes, Assurance responsabilité civile, Frais d'organisation de l'assemblée générale annuelle, Indemnités de présence et frais déplacements des membres, Honoraires commissaires aux comptes.) L'année 2008 se distingue néanmoins par des dépenses d'audit actuariel engagées sur les trois plans et non plus seulement sur Plan Vert Avenir. L'association a accentué ses efforts sur l'organisation de son assemblée générale à Bordeaux qui s'est traduite au titre de cet exercice par un coût supplémentaire.

Les comptes 2008 ont fait apparaître en fin d'exercice des soldes créditeurs de :

- 8 480 euros sur compte ARVIGE,
- 8 744 euros pour Plan Vert Avenir,
- 1 703 euros pour Plan Vert Vitalité,
- 4 669 euros pour Velours.

Ces montants ont été reversés sur chacun des plans souscrits par ARVIGE. Le 25 mars 2009, le cabinet Price WaterHouseCoopers, commissaire aux comptes de l'association a certifié que les comptes annuels étaient au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnaient une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Les Commissaires aux comptes de PREDICA (PricewaterhouseCoopers Audit et Ernst & Young et Autres) établissent chaque année un rapport sur les comptes des PERP : Plan Vert Avenir, Plan Vert Vitalité et Velours. Après avoir effectué leurs contrôles, les Commissaires aux comptes de PREDICA ont certifié au titre de chaque PERP, que les comptes annuels étaient au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères. Leurs conclusions sont jointes au rapport annuel disponible sur le site ou sur simple demande.

La synthèse du rapport annuel étant achevée, deux questions sont posées au président la première portant sur la crise financière et la politique d'investissement en matière

d'obligations la seconde portant sur les modalités de transfert possibles d'un PERP euros Plan Vert Avenir vers un PERP en unités de comptes Plan Vert Vitalité.

Le Président propose ensuite de procéder à la présentation des résolutions ainsi qu'à leur vote.

Assemblée générale ordinaire Toutes les délibérations sont prises à la majorité des membres présents ou représentés

PREMIERE RESOLUTION / Approbation du rapport du Conseil pour l'exercice clos le 31 décembre 2008

« L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration et celui du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve l'avis des comités de surveillance ainsi que les comptes annuels des plans et l'association de l'exercice clos le 31 décembre 2008. Elle donne quitus aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat pendant ledit exercice. »
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION / Délégation au Conseil pour la signature d'avenant aux contrats groupe

« L'Assemblée Générale, délègue au conseil d'administration pour une durée de dix-huit mois maximum, le pouvoir de signer un ou plusieurs avenants aux contrats groupe souscrits, dans les matières suivantes et à conditions que les modifications apportées soient non essentielles au sens de la loi :

*. les adaptations des contrats directement liées à des modifications réglementaires ;
. l'ajout ou la modification de supports financiers dans le plan en unités de compte ;
. l'augmentation de garanties facultatives ou non payantes et l'ajout d'options ;
et plus généralement toute modification de nature à apporter plus de clarté dans la définition ou la description des garanties dont bénéficient les adhérents.*

Un rapport des avenants signés au cours de l'exercice 2009 sera fait lors de la prochaine Assemblée. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION / Approbation du budget de l'association et des plans

« L'Assemblée Générale approuve le budget 2010 de 155.000 euros réparti respectivement entre :

<i>- ARVIGE</i>	<i>70.000 euros</i>
<i>- PLAN VERT AVENIR</i>	<i>45.000 euros</i>
<i>- PLAN VERT VITALITE</i>	<i>20.000 euros</i>
<i>- VELOURS</i>	<i>20.000 euros</i>

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION : Election d'un nouveau membre au Conseil d'administration

« L'assemblée générale nomme Monsieur Philippe HOUEVILLE comme nouveau membre du conseil d'administration.

La durée de son mandat est de six années et expirera à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION / Election d'un nouveau membre au Comité de surveillance PLAN VERT AVENIR

« L'assemblée générale nomme Monsieur Georges REVOLIER, membre du comité de surveillance Plan Vert Avenir et adhérent à ce plan dont les droits sont en cours de constitution. La durée de son mandat est de six années et expirera à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION / Election d'un nouveau membre au Comité de surveillance PLAN VERT AVENIR

« L'assemblée générale nomme Monsieur Etienne LESAUVAGE, membre du comité de surveillance Plan Vert Avenir et adhérent à ce plan dont les droits ont été liquidés. La durée de son mandat est de six années et expirera à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION / Election d'un nouveau membre au Comité de surveillance PLAN VERT VITALITE

« L'assemblée générale nomme Monsieur Charles de MARIN, membre du comité de surveillance Plan Vert Vitalité et adhérent à ce plan dont les droits sont en cours de constitution. La durée de son mandat est de six années et expirera à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION / Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales relatives à L'Assemblée générale extraordinaire

« Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour l'accomplissement des formalités »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par le Président de séance.

Le Président